

Département du  
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 29 avril 2025

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20250528-DEL-11-2025-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2025  
Date de réception préfecture : 28/05/2025

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

**Convention de  
partenariat avec  
Franciliane -  
Eau Solidaire**

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette  
délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville  
le 28/05/25

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le  
24 avril 2025

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS, Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN  
Messieurs Marc REMOND et David POTREL  
Monsieur Thomas BEDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

**VU** la convention de Franciliane – Eau Solidaire,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de proposer des aides financières pour lutter contre la précarité Eau,

**CONSIDERANT** la proposition du programme Eau Solidaire permettant d'aider financièrement les personnes les plus démunies,

La convention est conclue pour une durée de 12 ans, soit un terme fixé au 31 décembre 2036. La dotation allouée à la commune pour 2025 s'élève à 3 130€.

**Votes pour : 8**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise**, madame la Présidente du CCAS, à signer la convention de partenariat avec Franciliane – Eau Solidaire et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

La Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,  
Lucile DREVET